

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

SynerJ-Health et ses distributeurs partenaires ont à cœur de partager un code moral, base d'une collaboration profitable et durable.

Ce document ne se substitue pas au contrat de mandataire qui lui régit les clauses administratives et financières.



- **Le premier client de SynerJ-Health est son conseiller mandataire.**
- **SynerJ-Health et ses conseillers mandataires se doivent mutuellement : respect, confiance et loyauté.**

L'entreprise SynerJ-Health :

- ✓ Est à l'écoute de son réseau et attentive aux besoins qu'il exprime,
- ✓ En réponse, elle recherche et met en œuvre des solutions adaptées, économiquement et techniquement réalisables,
- ✓ Répond au mieux aux demandes d'animations de conférences qui lui sont adressées par les conseillers mandataires,
- ✓ Conduit régulièrement des recherches en vue de mettre au point de nouvelles formules exclusives, répondant à un besoin ressenti ou exprimé,
- ✓ Propose aux conseillers mandataires des sessions d'information et de formation (marketing direct, création et gestion d'entreprise, biologie),
- ✓ Organise au moins une rencontre annuelle à l'attention de l'ensemble des collaborateurs,
- ✓ Met tout en œuvre pour offrir un outil internet performant,
- ✓ Améliore et renseigne régulièrement le site public de l'entreprise ainsi que l'interface dédiée aux conseillers mandataires,
- ✓ Tient en toutes circonstances des propos positifs sur ses collaborateurs,
- ✓ S'interdit toute formulation négative à l'égard de tiers, quels qu'ils soient.

Le conseiller mandataire :

- ✓ Participe activement aux réunions et rencontres qui lui sont proposées : formation, convention annuelle, ...
- ✓ Est force de proposition en faisant part, de manière constructive, de ses besoins ainsi que des remontées de terrain

- ✓ Prend régulièrement connaissance des informations mises à sa disposition, via son interface, le site public, les newsletters ou toute autre communication et suit son activité et ses résultats sur son interface dédiée,
- ✓ Sollicite en amont SynerJ-Health pour l'animation de réunions de présentation privées, à l'attention d'un public non professionnel,
- ✓ Dès qu'il s'en estime capable, organise et anime lui-même également des réunions et présentations,
- ✓ Communique librement auprès de sa clientèle, dans le respect des consignes qui lui sont expressément indiquées,
- ✓ Sollicite ses clients pour obtenir des témoignages sur les produits utilisés et les communique à SynerJ-Health pour être partagés avec l'ensemble du réseau,
- ✓ Développe son engagement et accroît sa rémunération par le recrutement de filleuls dont il assure l'encadrement et la motivation,
- ✓ Tient en toutes circonstances des propos positifs à l'égard de SNJ et ses collaborateurs,
- ✓ S'interdit toute formulation négative à l'égard de tiers, quels qu'ils soient.

***Seul on va plus vite,
mais ensemble on va plus loin !***

